

Ce comité fit rapport que, en matière de faillites, la loi provinciale, telle qu'elle existe, donne généralement satisfaction et est bien supérieure à toute législation sur la matière qui existe dans les autres provinces ; mais que, vu les tentatives qui se font à chaque session de la législature de la modifier dans un sens nuisible, il serait à désirer que le gouvernement adoptât pour règle de communiquer tout projet de loi affectant le commerce de la province à la Chambre de Commerce et aux autres corps représentatifs du commerce, en temps utile pour que ces corps puissent présenter leurs observations à la législature avant la seconde lecture.

"Le conseil, ayant adopté le rapport de son comité, le communiqua au procureur général qui, en accusant réception, promit de transmettre à la chambre, conformément à son désir, copie de tout amendement proposé à la loi concernant la cession de biens."

Le Conseil de la Chambre de Commerce s'est occupé à plusieurs reprises de la taxe provinciale sur le commerce, sur les mutations d'immeubles et sur les successions. Il s'est prononcé énergiquement contre le projet de loi Hackett qui proposait une taxe sur la propriété mobilière.

Il s'est intéressé aux affaires municipales de Montréal et a appuyé la demande faite par l'Association Immobilière d'une élection générale en 1893. Il a protesté contre le renouvellement du contrat de M. Mann et il s'est opposé à l'augmentation de la dette civique.

L'évènement de l'année a été l'inauguration de l'édifice monumental où siège maintenant la Chambre de Commerce et qui lui appartient. Cette inauguration a eu lieu, avec le cérémonial obligé, le 27 septembre dernier, en présence de Son Excellence le comte d'Aberdeen, gouverneur général, de la comtesse d'Aberdeen, du lieutenant gouverneur de Québec, de plusieurs ministres fédéraux et provinciaux et d'une foule d'autres notabilités.

Nous avons dû, nécessairement, passer sous silence une foule de questions dont traite ce rapport pour ne nous occuper pour le moment que des principales ; une ou deux autres cependant méritent des mentions spéciales que nous réservons pour un autre article.

Nous rappelons à nos abonnés que le prix de l'abonnement est strictement payable d'avance.

NOS PRODUITS A BRISTOL

Un M. John W. Down, agent du gouvernement canadien à Bristol, Angleterre, écrit au département de l'Agriculture à Ottawa, à la date du 10 janvier :

"Le commerce du foin canadien est très actif en ce moment. Nous avons eu une dure semaine, très froide avec de la neige, ce qui a donné du mouvement au foin. On le cote maintenant de £6.10s, à £7., comme prix de détail.

"Je vois qu'il vient d'en arriver quelque chose comme 3000 balles à Avonmouth par le vapeur Texas. Je suis heureux de dire que je n'ai pas eu de plainte dernièrement, ni sur la qualité, ni sur le manque de poids.

"Ce commerce est maintenant bien établi sur les marchés anglais. Le Canada peut en assurer la permanence si les expéditeurs veulent bien expédier la qualité et le poids, et ne jamais oublier de marquer chaque balle d'une marque distinctive, avec le mot "Canadien". J'ai encore cette année donné dans mon rapport commercial annuel, les noms et adresses des principaux commerçants de cette ville qui vendent ou placent de quelque manière que ce soit les produits canadiens, ou qui désireraient le faire.

"Voici maintenant ce que je pense de la perspective du commerce du beurre canadien etc. J'ai eu de nombreuses conversations tout récemment avec des épiciers, des marchands de beurre etc., de cette ville. Tous paraissent, comme moi, très étonnés que le Canada ne gagne pas plus vite le premier rang avec ses beurres frais. Il semble, quoique la saison de 1893 ait clôturé d'une manière plus satisfaisante, que l'on aurait pu faire beaucoup plus encore. Il nous arrive maintenant chaque semaine de grosses consignations de beurre d'Australie, ce qui fait baisser quelque peu les prix. L'avis de marchands qui ont écoulé des beurres frais de beurriers tant du Canada que d'Australie, est que les beurres du Canada sont bien supérieurs et devront toujours commander un plus haut prix sur le marché anglais.

"Pour ma part, je ne vois pas pourquoi le Canada ne pourrait pas pendant la plus grande partie de l'année, faire une concurrence victorieuse aux meilleurs beurres frais importés en Angleterre, tant qu'il apportera le soin voulu à la fabrication, à l'emballage et au transport. Tout ce que l'on exige des canadiens, pour que ce commerce réussisse parfaitement, c'est de pla-

cer leur produit devant le public anglais en parfaite condition et ils n'auront rien à craindre des autres pays.

"Voici que la Nouvelle-Zélande se pousse encore de l'avant. Je vois que, en 1885, les exportations de beurre de cette colonie sur les marchés anglais n'étaient que de 273 quintaux. Elles ont augmenté d'année en année, de telle sorte qu'elles ont dépassé l'année dernière 41,500 quintaux. Et si la Nouvelle-Zélande qui est si loin des marchés anglais, peut ainsi augmenter son commerce de beurre, qu'est-ce que le Canada ne pourrait pas faire ?

"Je sais que beaucoup de marchands anglais s'attendent à voir s'ouvrir un commerce considérable avec le Canada en miel. J'ai pris quelques renseignements sur les prix etc., et je les ai consignés dans mon rapport annuel. Jusqu'ici la Californie et le Chili sont les deux principaux pays qui fournissent cet article. Les prix varient beaucoup suivant la couleur. J'espère bien voir, avant longtemps, et avec les soins nécessaires d'emballage et d'expédition, le beurre et le miel du Canada jouir d'une aussi haute réputation sur les marchés anglais, que le fromage et, je puis dire aussi, que le foin canadien."

NOTES SUR LA LAINE ET SES PRODUITS

10. LAINE

(Suite.)

LAVAGE DES LAINES. La laine est naturellement imprégnée d'une substance grasseuse appelée *suint* ou *surge*, provenant en partie de la transpiration de la peau, et en partie du sécrétion sous-cutanée qui lubrifie chaque fibre de la racine à l'extrémité. Le suint est composé de potasse carbonatée, de corps gras, et de faibles quantités d'acétate de potasse, de chaux et de chlorure de potassium. Certaines laines contiennent une telle proportion de substances étrangères qu'elles perdent jusqu'à soixante-dix pour cent de leur poids au dégraissage.

Quelques laines mérinos contiennent outre le suint dont elles sont imprégnées, une proportion considérable de matières terreuses et grasseuses, car suivant l'analyse faite par Chevreul, elles perdent en moyenne, près des deux tiers de leur poids au dégraissage. Voici l'analyse d'une laine mérinos brute donnée par ce savant :